

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARENTHON
DU 11 DECEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le onze décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le quatre décembre deux mil quatorze, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VELLUZ, Maire.

Etaient présents : MMES C. BOEX, B. BRION, B. CAUL-FUTY, A. COLLOMB,
J. FREMEAUX, M. MARCAULT, M.-J. PERRILLAT-AMEDEE,
M. VIGNE
MM. J. BOEX, R. DECARROUX, S. GAILLARD, J.-P. LE JONCOUR,
C. MOENNE, C. PHILIPPE, F. ROSSET, P. ROUSSEAU-
BARATHON, N. TARDIF, A. VELLUZ

Absente excusée : MME C. COUDURIER donne procuration à M. A. VELLUZ



Le quorum est constaté, la réunion peut débiter.



Monsieur Christophe PHILIPPE est désigné secrétaire de séance.



Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il souhaite rajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°5
- Cession d'une parcelle par la SARL ORIS à la Commune

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle approuve l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 05 novembre 2014
- Délibérations :
 1. Exécution du budget 2015 avant son vote
 2. Approbation des tarifs communaux pour 2015
 3. Marché à procédure adaptée : Route des Chars – Reprise des accotements - Choix du candidat retenu
 4. Classement et déclassement du Chemin du Foron

5. Approbation du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la Commune d'Arenthon et la SARL EFU pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol
 6. Décision modificative n°5
 7. Cession d'une parcelle par la SARL ORIS à la Commune
- Commission Urbanisme
 - Rapports établis par chaque commission
 - Questions diverses
 - Dates à retenir

S É A N C E

§ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 NOVEMBRE 2014

Aucune autre remarque n'a été faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 05 novembre 2014.

DÉLIBÉRATIONS

01.	EXÉCUTION DU BUDGET 2015 AVANT SON VOTE Délibération n°2014-95
------------	---

Préalablement au vote du budget primitif 2015, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin d'honorer les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2015, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-I du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014 selon les limites suivantes :

ELEMENTS	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23
Total prévu au budget 2014	63 000	239 400	562 000
Autorisations 2015	15 750	59 850	140 500

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **AUTORISE** à mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits inscrits au budget 2014, et ce, avant le vote du budget 2015.

Madame Brigitte CAUL-FUTY, conseillère municipale, est arrivée au cours de la séance.

02.

APPROBATION DES TARIFS COMMUNAUX POUR 2015
Délibération n°2014-96

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une délibération unique reprenant tous les tarifs communaux a été approuvée en date du 02 décembre 2013.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du tableau mis à jour.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** les tarifs à appliquer pour l'année 2015,
- ✓ **DECIDE** que cette tarification sera applicable par tacite reconduction sauf modification.

TARIFS COMMUNAUX 2015 – Location des salles municipales

MAISONS DES ASSOCIATIONS	particuliers arentonnais	Associations arentonnaises	Autres associations, sociétés extérieures	Capacité			
	300 350	CF TARIFS SPECIFIQUES	300 350	220 (180 assis)			
GRANDE SALLE REZ DE CHAUSSEE (avec CUISINE) du 1er avril au 30 septembre du 1er octobre au 31 mars							
caution 1000		1000	1000				
PETITES SALLES (sans cuisine)							
		Hiver		Été			
		journée	1/2 journée	journée			
				1/2 journée			
				Capacité			
Salle N°1 - LE JALOUVRE rez-de-chaussée (sans cuisine)		non autorisé	150 500	75 500	120 500	45 500	150 (130 assis)
Salle N°1 BIS - SOUS-DINE (rez-de-chaussée côté bar)		non autorisé	150 500	75 500	120 500	45 500	60 (50 assis)
Salle N°2 – LE SALÈVE (1 ^{ère} étage)		non autorisé	100 néant	50 100	70 100	35 100	30
Salle N°3 – ARAVIS (2 ^{ème} étage - côté bibliothèque)		non autorisé	GRATUIT néant				non autorisé
SALLE COMMUNALE (au-dessus de l'auberge)							
caution		non autorisé	GRATUIT néant	50 néant			50 pers.
LOCAL VESTIAIRE DE FOOT (Période du 1er juin au 15 août)							
caution		100 500	GRATUIT néant	non autorisé néant			30 Pers.

Location de salles

**TARIFS SPECIFIQUES AUX ASSOCIATIONS D'ARENTHON Á BUT NON LUCRATIF
POUR LA GRANDE SALLE DU REZ-DE-CHAUSSE
DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS**

Fréquences d'utilisation	1 location par an		2 à 3 locations par an		4 locations et plus par an	
	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03	Du 01/04 au 30/09	Du 01/10 au 31/03
Type d'activité						
Réunions internes à l'association	GRATUIT					
Manifestations régulières ou non accueillant du public à titre payant	GRATUIT		100 €	150 €	Forfait basé sur un tarif horaire de 7 €	

MAISON DES ASSOCIATIONS**Vaisselle manquante, cassée ou abîmée**

Dénomination	P.U
Assiette plate	3.83
Assiette Creuse	3.03
Assiette à dessert	2.3
Fourchettes	0.72
Couteau	0.6
Petites cuillères	0.61
Grosses cuillères	0.72
Saladier inox	5.02
saladier verre	3.49
pichet eau	9.38
Carafe à vin 50 cl	2.37
Broc pichet à vin 50 cl	5.5
plat de service Inox	5.15
plateau	3.4
corbeille à pain	4.66
planche à découper	11.37
tasse à café	1.03
bol	1.22
ramequin	0.5
coupe pain	113.95
verre à eau	0.56
verre ballon	0.79
flûte à champagne	1.12
louche	6.34
Couteau à découper	4.57
couteau à pain	4.56
Cuillère de service pleine	3.95
Cuillère à ragoût	4.13

Concessions cimetières

CATEGORIES	Tarifs
CONCESSIONS CINQUANTENAIRE RENOUELABLES	
1 emplacement (3m2)	180 €
2 emplacements (6m2)	360 €
CONCESSIONS TRENTENAIRES RENOUELABLES	
1 emplacement (3m2)	140 €
deux emplacements (6m2)	280 €
COLOMBARIUM 50 ANS RENOUELABLES	686 €
CAVURNES RENOUELABLES	
trentenaires	150 €
cinquantenaires	180 €

Emplacements commerces ambulants

40€/ jour

Photocopies

Format A4 0.20 €

Format A3 0.40 €

03.	MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE : ROUTE DES CHARS - REPRISE DES ACCOTEMENTS - CHOIX DU CANDIDAT RETENU Délibération n°2014-97
------------	---

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un projet de reprise des accotements de la Route des Chars est en cours. Une procédure a été lancée le 27 octobre dernier comportant une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

Cinq offres valablement régulières ont été déposées le 17 novembre 2014.

Après ouverture des plis et analyse des offres selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, le Maire propose l'offre de l'entreprise SMTP qui a été déclarée économiquement la plus avantageuse, s'étant positionnée première du classement.

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

- ✓ **DECIDE** de retenir l'entreprise SMTP pour la reprise des accotements, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, pour les trois tranches d'un montant de 83 410 € HT (quatre-vingt-trois mille quatre cent dix euros hors taxes),
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- ✓ **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2015.

04.	CLASSEMENT ET DÉCLASSEMENT DU CHEMIN DU FORON Délibération n°2014-98
------------	---

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une régularisation de l'emprise de la voie communale dite « Chemin du Foron » doit être effectuée.

Il donne lecture d'une notice explicative donnant toutes les informations nécessaires pour que l'assemblée prenne une décision de classement et de déclassement de voirie communale.

Il informe le Conseil que la Loi N°. 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II (Journal Officiel du 10 décembre 2004) a modifié l'article L 141-3 du Code de la voirie routière qui prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Considérant que les droits d'accès des riverains ne sont pas mis en cause,

Considérant que le classement et le déclassement peuvent se dispenser d'une enquête publique,

Considérant les extraits du plan cadastral comportant l'indication, d'une part, des limites existantes de la voie communale, des parcelles riveraines et, d'autre part, des limites projetées de la voirie communale,

Considérant qu'un échange sans soulte sera réalisé entre les Consorts OEUVRARD et la Commune d'Arenthon,

Considérant qu'une copie de la délibération du Conseil municipal et du dossier technique seront transmis au Service du Cadastre pour modification cadastrale,

Considérant que l'acte de transfert de propriété sera passé parallèlement et publié au fichier immobilier de la Conservation des Hypothèques,

Considérant que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des Consorts OEUVRARD,

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **AUTORISE** le déclassement du domaine public d'une partie du Chemin du Foron pour une superficie de 342 m² au prix de trois cent quarante-deux euros (342.- €),
- ✓ **AUTORISE** le classement dans le domaine public, régularisant l'emprise du Chemin du Foron, pour une superficie de 291 m² au prix de trois cent quarante-deux euros (342.- €),

- ✓ **ENONCE** que les frais relatifs à la transaction sont à la charge de Monsieur OEUVRARD,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique qui sera rédigé par l'Etude PICOLLET-CAILLAT, notaires à BONNEVILLE.

05.	APPROBATION DU CONTRAT D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE D'ARENTHON ET LA SARL EFU POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU SOL Délibération n°2014-99
------------	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par délibération n°49 en date du 07 octobre 2013, le Conseil municipal avait décidé de résilier la convention relative à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations et actes d'occupation du sol.

Par conséquent, la Commune d'Arenthon a repris l'instruction des demandes d'autorisations d'occupation du sol, et ce, à compter du premier janvier 2014, et a conclu avec la SARL E.F.U. (Expertise et Formation en Urbanisme) un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage dont l'objet est de fournir à la Commune des prestations d'assistance à l'instruction des actes suivants :

- Permis de construire
- Permis d'aménager
- Certificats d'urbanisme d'opération

Etant donné que le contrat a été signé pour un an, Monsieur le Maire énonce qu'il convient de le renouveler à compter du 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire propose que ce contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage soit renouvelé chaque année, sauf en cas de modification des dispositions du contrat.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **APPROUVE** le renouvellement du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'instruction des autorisations d'occupation du sol entre la Commune d'Arenthon et la SARL E.F.U., à compter du 1^{er} janvier 2015,
- ✓ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ledit contrat, et toutes les pièces s'y rapportant,
- ✓ **APPROUVE** la reconduction tacite du contrat, sauf en cas de modification des dispositions du contrat.

06.	DÉCISION MODIFICATIVE N°5 Délibération n°2014-100
------------	--

Intégration des études concernant le diagnostic ECLAIRAGE PUBLIC SYANE

Afin d'intégrer les études concernant le diagnostic " réhabilitation éclairage public", il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédits en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES - OUVERTURE DE CREDITS

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D2031/041	Frais d'études		7 089.47 €
Total D 041	Opération patrimoniales		7 089.47 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES - OUVERTURE DE CRÉDITS

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
R13258/041	Subventions des autres group.		1 778.30 €
R238/041	Avance/cde immo corp.		5 311.17 €
Total R 041	Opération patrimoniales		7 089.47 €

Dépassement de la ligne budgétaire concernant les amortissements

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES - VIREMENT DE CREDIT

Article/Chap.	Intitulé de l'article budgétaire	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
D022	Dépenses imprévues	100.00 €	
TOTAL 022	Total dépenses imprévues	100.00 €	
D6811/042	Dot. amort immob corporel		100.00 €
TOTAL 042	Opérations d'ordre entre section		100.00 €

*Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,*

✓ **APPROUVE** les modifications proposées.

07.	CESSION D'UNE PARCELLE PAR LA SARL ORIS À LA COMMUNE Délibération n°2014-101
------------	---

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la société SARL ORIS, aménageur du Lotissement « Le Pré de Berny », s'était engagée à céder au profit de la Commune

la parcelle cadastrée section A numéro 1923, d'une superficie de 33 m², destinée à recevoir une aire de moloks.

L'acte de rétrocession des parties communes du lotissement devant être signé entre la société SARL ORIS et l'association syndicale des propriétaires, l'aménagement du Lotissement « Le Pré de Berny » propose de régulariser les cessions concomitamment.

Monsieur le Maire indique que la cession se fera à l'euro symbolique et que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune.

***Le Conseil municipal, après délibération,
à l'unanimité,***

- ✓ **DONNE SON ACCORD** pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section A numéro 1923, d'une superficie de 33 m²,
- ✓ **PREND ACTE** que la cession se fera à l'euro symbolique et que les frais d'acte notarié seront à la charge de la Commune,
- ✓ **DONNE** tous pouvoirs au Maire ou à son représentant pour la signature de l'acte authentique.

Madame Colette BOEX, adjointe, est arrivée au cours de la séance.

URBANISME

La commission du 30 octobre 2014

❖ Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Madame Patricia CAMBIERI
311, Route des Iles

Réfection toiture + pose velux

Zone Nr : Zone naturelle comportant des constructions d'habitat existantes

Monsieur Frédéric EGG
742, Route de Fessy

Division parcellaire

Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

Monsieur Andy CHAUX
380, Route de Fessy

Pose clôture

Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

Monsieur Bessam BEN ALI
337, Route du Salève

**Pose clôture + installation portail
coulissant**

Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

Monsieur Jean-Loup BEAUDEAU
78, Route de Berny
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

**Création annexe accolée à l'habitation
(garage)**

Madame Colette BOEX-LEGOS
48, Route des Crêts de Fessy
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

**Création mur de soutènement en
« floramurs »**

DK Mont-Blanc
Monsieur Sébastien KEHRLI
2192, Route de Bonneville
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

Division parcellaire

❖ Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Timko Immobilier
176, Chemin de la Tour
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

**Réalisation d'un collectif
de 4 logements**

SCCV LE CLOS SCOTTI 1
Route de Bonneville – Lieu-dit les Chars
Zone 1AU : zone d'urbanisation à court terme

24 logements répartis sur 5 bâtiments

❖ Permis d'aménager : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

SNC LE CLOS SCOTTI 1
Route de Bonneville – Lieu-dit les Chars
Zone 1AU : zone d'urbanisation à court terme

**Création et aménagement de 5 lots
à usage d'habitation**

La commission du 27 novembre 2014

❖ Certificat d'urbanisme opérationnel : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Madame Hélène OGIER
Parcelle située au lieu-dit Les Fins de Fessy
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux
Zone Ap : zone agricole inconstructible

Projet d'habitation

❖ Déclarations préalables : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Madame Florence MEYER
485 Bis, Route de Reignier
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

Pose filet de protection sur balcon

Monsieur Michel SAGE
1685, Route de Thonon
Zone Ar : zone agricole accueillant des habitations existantes non liées à l'activité agricole

**Agrandissement toiture (auvent
sur porte d'entrée)**

Monsieur Frédéric MILLET
278, Route de Fessy
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

**Création abri de jardin + abri
de voiture**

Madame Simone MARTIN
156, Chemin du Peuplier
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

**Modification façades (remplacement
balcon défectueux)**

Timko Immobilier
156, Chemin de la Tour
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

**Modification façades (fenêtres,
balcons, volets + création 40 m² de
surface de plancher)**

Monsieur Edmond DEVINCENT
90, Lotissement de Chanrou
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

Création piscine + abri piscine

❖ Permis de construire : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

M. Raphaël BRUN et Mme Lucile TENET
2240, Route de Bonneville
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

Habitation

❖ Permis d'aménager modificatif : la commission Urbanisme a donné un avis favorable.

Madame Johanna ROSNOBLET
Parcelles situées Route de Berny – Lieu-dit Chez Dumonal
Zone UC : zone d'urbanisation des hameaux

Création de 6 lots, au lieu de 5

COMMISSIONS ET SYNDICATS

§ COMMISSION AMENAGEMENT DU VILLAGE – PLU

- Les membres de la commission ont rencontré Monsieur BATTAREL, instructeur des autorisations d'occupation du sol.
Toutes les remarques notées ont été discutées.
Monsieur BATTAREL va établir un nouveau règlement qui sera présenté fin janvier.

§ COMMISSION TRAVAUX – BÂTIMENTS

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON informe le Conseil du projet d'installer une isolation phonique à la cantine. Des demandes de devis vont être effectuées.
- Suite à la réunion de présentation du système SYSTHER (Economies d'énergie pour le chauffage grâce à des vannes thermostatiques électroniques) et à la proposition de devis (6 700 euros), le Conseil estime qu'il semble préférable de changer les portes de l'école afin d'éviter les pertes de chaleur, plutôt que d'installer un système de régulation, car le système de chauffage de l'école est assez performant.
La Commission va demander des devis pour l'installation de nouvelles portes.

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON informe le Conseil que les boîtiers d'incendie de l'école doivent être changés. Des devis sont en attente.
- Monsieur le Maire informe le Conseil du coût total estimé de la démolition des maisons ROULLEAU et ROSNOBLET (environ 40 000 euros, dont une partie sera financée par le Conseil Général).
Une partie du bâtiment appartient à Monsieur Camille SAUTHIER. La Commune a proposé à ce dernier de racheter le bout de parcelle entourant son bâtiment.
- La Commission travaille sur l'aménagement de la future salle de l'accueil périscolaire. Des devis sont en cours, en vue de budgéter cette dépense dans le cadre du plan pluriannuel d'investissements.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de la micro-crèche vont débiter début janvier.

§ COMMISSION VOIRIES

- Monsieur MOENNE informe les membres du Conseil que les travaux de reprises des accotements de la Route des Chars vont débiter durant le premier trimestre 2015.

§ COMMISSION ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE – FOSSES – RUISSELLEMENT

- L'enquête publique concernant une demande d'autorisation de recherche de gîtes géothermiques à basse température dit permis de Salève s'est terminée le 12 novembre dernier. La Commune a déposé ses remarques dans le registre du commissaire enquêteur. Madame BOEX précise que le Préfet a donné un avis défavorable à cette enquête.
- Suite à la pollution du cours dans le secteur de Chevilly, un déshuileur va être installé sur la sortie des eaux pluviales du ruisseau de la ZA de Chevilly. La Commission est en attente de devis.
- Madame BOEX informe l'assemblée que le piège à gravier situé au Chemin des Tattes doit être déplacé. La Commission est en attente de devis.
- La Commission est en attente de devis concernant la réalisation d'un chemin cyclable entre le Chef-Lieu et le secteur de Lanovaz.
- Suite à la réunion de la Commission Environnement élargie, il a été proposé de réaliser un espace de fitness en plein air. La Commission est en attente de devis.
- Madame BOEX informe le Conseil du projet de réaliser l'entretien de la forêt située en rive droite de la rivière de Berny, afin de garantir la sécurité des maisons du lotissement Le Pré de Berny.
- Une matinée repérage est organisée le samedi 28 mars 2015 à 8h30 en vue de travailler sur l'arboretum, le nom des ruisseaux, autres plantes, etc, ainsi que sur la randonnée du terroir. Madame BOEX précise que la randonnée du terroir aura lieu le samedi 06 juin 2015.

- Un travail est également en réflexion concernant les connexions intercommunales entre les chemins :
 - Vers St-Pierre/Amancy : Chemin du Foron puis rive droite du Foron au-dessus de chez Bouclier.
 - Vers Scientrier : voir passage Chemin de la Vuachère.

§ COMMISSION SOCIAL

- L'Assemblée Générale constitutive et le Conseil d'Administration de l'association de gestion de la MARPA (Maison d'accueil rurale pour personnes âgées), projet mené en coopération entre les communes d'Amancy et d'Arenthon, ont eu lieu le 10 décembre dernier.
Les statuts de l'association ont été approuvés et le bureau du Conseil d'Administration a été constitué.
Les membres du Bureau sont :

Président	Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire d'Amancy
Vice-Président	Monsieur Alain VELLUZ, Maire d'Arenthon
Trésorier	Madame Claudette GILLIER
Trésorier adjoint	Madame Brigida RODET
Secrétaire	Madame Chantal COUDURIER
Secrétaire adjoint	Monsieur Eric BRAND

- Le goûter des Anciens organisée par le CCAS aura lieu le jeudi 18 novembre à 14h30 à la Maison des Associations.

§ COMMISSION CULTURE – BIBLIOTHEQUE

- Mardi 06 Janvier à 19h00 à la bibliothèque : Réunion de la Commission Culture / Bibliothèque
- Samedi 24 janvier de 9h à 10h à la Bibliothèque: "Tea or Coffee" - Organisation d'une heure de discussion en anglais pour les adultes (enfants non autorisés) dans l'ambiance d'un coffee shop Londonien.
- Vendredi 27 Février à la bibliothèque : Rencontre avec un auteur
- En juillet, la Commission Culture organisera une journée à Martigny en Suisse – Fondation Pierre Gianadda, pour l'exposition « Matisse et son siècle ».

§ COMMISSION COMMUNICATION - INFORMATION

- Mardi 13 Janvier à 18h00 en Mairie : Réunion Commission Communication

§ COMMISSION GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

- Une réunion va être fixée avec Haute-Savoie Habitat afin qu'il présente à la Commission les types de gestion qui peuvent être mis en œuvre par ce bailleur concernant les logements situés à l'arrière de la micro-crèche.

§ GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL

- Monsieur DESTRUEL, Directeur Général des services, informe les membres du Conseil qui suite au départ de Madame Priscilla GRECO, le Service Enfance Jeunesse et Sport a été réorganisé.

Le Service est désormais réparti en deux pôles : le pôle Enfance, dont la responsable Madame Marianne WLOCH a été recrutée le 1^{er} décembre dernier, et le pôle Jeunesse et Sport dirigé par Monsieur PORETTI.

- Monsieur DESTRUEL informe qu'un agent technique à mi-temps doit être recruté à compter du 1^{er} janvier 2015. A la suite des entretiens, une personne a été retenue. Il s'agit de Monsieur Nicolas COUDURIER qui a déjà travaillé au sein des services techniques durant plusieurs étés et qui détient les diplômes requis.

Etant donné qu'il s'agit d'un enfant d'un membre du Conseil municipal, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux si certains voient une objection à ce recrutement. Aucun élu n'a exprimé d'objection à cette nomination.

Monsieur DESTRUEL précise que cette personne exerce déjà une activité privée à mi-temps. Par conséquent, la Commune va saisir la Commission de déontologie, afin d'avoir son avis sur ce cumul d'activités.

Par ailleurs, il a été proposé d'étaler le temps de travail de Monsieur COUDURIER, afin de coordonner son temps avec celui de Monsieur BEAUMAIN, responsable des services techniques. Malgré l'intérêt par le Conseil de cette proposition, les conseillers ont précisé qu'ils ne souhaitent pas payer d'heures d'astreinte et il a été avancé le fait que la mise en place de ce binôme permettra d'effectuer des travaux à deux.

§ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

- Certaines communes du Pays Rochois souhaitent avoir des informations supplémentaires au sujet du PLU intercommunal (PLUi). Par conséquent, une rencontre avec les services préfectoraux va être fixée et le vote du PLUi est reporté de trois mois.

§ SYNDICAT D'EAU ARENTHON – SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY

- Monsieur VELLUZ, président du Syndicat d'eau, présente les tarifs de l'eau pour 2015 approuvés par le Conseil syndical en date du 26 novembre 2014 :

Eléments	2011	2012	2013	2014	2015
PART FIXE PAR LOGEMENT	15€	15€	15€	15€	15€
DISTRIBUTION EAU POTABLE/M3	0.95€	0.99€	1.01€	1.04€	1.09€
NOUVEAU BRANCHEMENT D'EAU AVEC POSE D'UN COMPTEUR	250€	250€	250€	260€	260€

§ SYNDICAT ARENTHON SCIENTRIER SPORT

- Monsieur ROUSSEAU-BARATHON informe les conseillers que le terrain stabilisé du foot de Scientrier doit être rénové. Le Syndicat est en attente de devis.

DIVERS

- Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils sont favorables à l'envoi par mail des convocations des séances du Conseil municipal.
A l'unanimité, les conseillers sont favorables à cette proposition qui vise à œuvrer en matière de développement durable.
- Concernant l'organisation des vœux, Monsieur DECARROUX propose de ne plus faire appel à la société LEZTROY pour le buffet, mais plutôt que les élus confectionnent eux-mêmes le buffet proposé aux autorités, aux collectivités et aux habitants.
Monsieur le Maire a répondu qu'il ne souhaitait pas modifier la gestion du buffet et a précisé que le fait de ne pas être en charge du buffet permettait aux élus de discuter avec les habitants et les élus des communes voisines.
Monsieur le Maire a demandé à l'ensemble des membres du Conseil s'ils souhaitaient modifier cette pratique. La majorité des élus a soutenu la volonté de Monsieur le Maire de conserver la société LEZTROY pour le buffet des vœux.

DATES A RETENIR

- ✓ **Mardi 16 Décembre : Marché de Noël organisé par l'APE**
 - ✓ **Mardi 16 Décembre à 19h00 à la CCPR : Conseil communautaire – DOB**
 - ✓ **Jeudi 18 Décembre à 14h00 à la Maison des Associations : Goûter des anciens**
 - ✓ **Jeudi 18 Décembre à 18h00 en Mairie : Commission Urbanisme**
-
- ✓ **Mardi 06 Janvier à 19h00 à la bibliothèque : Réunion Commission Culture / Bibliothèque**
 - ✓ **Jeudi 8 Janvier à 16h00 en Mairie : Rencontre entre Commission Urbanisme et Monsieur LANDWERLIN pour le projet « château »**
 - ✓ **Mercredi 07 Janvier 2015 à 18h30 en Mairie : Réunion du Conseil municipal**
 - ✓ **Mardi 13 Janvier à 18h00 en Mairie : Commission communication**
 - ✓ **Lundi 19 Janvier à 18h00 en Mairie : Réunion Commission Finances**
 - ✓ **Vendredi 23 ou 30 Janvier à St-Pierre-en-Faucigny : Concours de belote des élus du Pays Rochois**
 - ✓ **Vendredi 16 Janvier à 19h30 à la Maison des Associations : Cérémonie des vœux**
 - ✓ **Samedi 24 Janvier de 9h00 à 10h00 à la bibliothèque : « Tea or coffee » - Groupe de discussion en anglais, pour adultes**

DATES DES VŒUX DES COMMUNES DU PAYS ROCHOIS ET DE LA CCPR

- **Lundi 05 Janvier à 19h30 à Amancy**
- **Mardi 06 Janvier à 19h00 à la CCPR**
- **Vendredi 09 Janvier à 19h00 à La Roche-sur-Foron**
- **Samedi 10 Janvier à 19h00 à Cornier**
- **Samedi 10 Janvier à 19h30 à Scientrier**
- **Samedi 10 Janvier à 19h00 à Saint-Sixt**
- **Lundi 12 Janvier à 19h00 à Saint-Pierre-en-Faucigny**
- **Mardi 13 Janvier à 19h00 à Eteaux**
- **Vendredi 16 Janvier à 20h30 à Saint-Laurent**

✓ **Vendredi 27 Février à la bibliothèque : Rencontre avec un auteur**

✓ **Samedi 28 Mars à 8h30 : Commission Environnement - Matinée repérage (arboretum, noms des ruisseaux, plantes, randonnée du terroir)**

✓ **Samedi 06 Juin : Randonnée du terroir**

Séance levée à 20h15.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Christophe PHILIPPE



Le Maire,
Alain VELLUZ



Affiché le 08/01/2015.